

## ABONNEMENT.

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Hors du Département.

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

## ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

## ADMINISTRATION.

Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,  
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir.

## Bulletin politique.

La commission du budget vient de faire une chose étrange.

Après avoir successivement adopté tous les articles du projet de loi imposant le revenu, elle a rejeté l'ensemble de la loi par 48 voix contre 4.

Si la commission continue à se contredire du jour au lendemain, elle fournira de puissants arguments à M. Thiers, et celui-ci aura beau jeu pour faire adopter l'impôt sur les matières premières.

\*\*

La commission de l'armée, quoique le rapport de M. Chasseloup-Laubat ait été déposé, continue activement à régler les points se rattachant à l'organisation générale.

Hier, elle a discuté la proposition du général Ducrot ayant trait aux engagés volontaires d'un an.

Le général Ducrot proposait de les caserner à part et de pousser leurs études avec assez d'activité pour qu'il fut possible de leur donner, au bout d'une année, des brevets de sous-lieutenants auxiliaires.

La commission n'a pas adopté la proposition, qu'elle n'a pas trouvée assez démocratique, et il est probable qu'elle se ralliera à l'organisation proposée par M. Lucien Brun.

Les engagés volontaires seront incorporés dans les régiments et y resteront six mois; au bout de ce temps, s'ils ont gagné les galons de caporal, ils passeront à une école spéciale et étudieront pour obtenir, à

l'expiration de l'année, et après examen, des brevets de sous-officiers. Ceux qui voudront continuer leur éducation militaire, pourront, après une nouvelle année, être nommés officiers auxiliaires.

\*\*

Il se présente, au sujet de la loi militaire, une situation nouvelle qui ne tardera pas à se résoudre. Le Président de la République et la commission se trouvent aujourd'hui d'accord sur toutes les questions, excepté sur une seule, celle de l'appel sous les drapeaux de toute la partie du contingent non désignée par le sort. M. Thiers s'y oppose, en s'appuyant sur l'énormité de la dépense. On cherche une combinaison qui puisse satisfaire les deux opinions.

Dans tous les cas, on penche, de part et d'autre, pour un système qui pourrait avoir d'incontestables avantages. Afin d'éviter une discussion longue et qui présenterait de graves inconvénients politiques et amènerait des révélations peut-être dangereuses, on ne soumettrait au débat public que certains points très-peu nombreux et dont la discussion n'offrirait aucun danger, tels que le droit de vote que la commission retire à l'armée et que la gauche veut lui conserver, et, ces points réglés, on voterait l'ensemble de la loi.

Comme cette loi a été étudiée d'une manière très-approfondie par la commission, et comme la majorité de la Chambre et du pays l'approuve, on aurait ainsi une discussion courte et sans inconvénient.

Les lois militaires en Allemagne, aux États-Unis, en Angleterre, en Autriche, en Suède, en Hollande, en Italie, longuement

préparées par des commissions spéciales, ont donné lieu à des débats publics qui n'ont pas dépassé quatre et cinq jours.

\*\*

Nous avons dit, il y a quelque temps, que la gauche républicaine était dans l'intention de faire une proposition tendant à ce que les nominations diplomatiques fussent à l'avenir soumises à l'approbation de l'Assemblée, comme aux États-Unis. Cette proposition avait été abandonnée, mais la nomination de M. Jules Ferry vient de la faire reparaître, et nous croyons savoir qu'elle sera déposée sur le bureau.

\*\*

On nous assure qu'il s'est tenu tout dernièrement à Strasbourg une réunion de banquiers allemands chargés d'étudier les différentes combinaisons financières propres à hâter le paiement des trois milliards. Ces banquiers n'auraient pas, il est vrai, une mission officielle, mais ils auraient agi avec l'approbation, on dit même sur le conseil de M. de Bismark. Ce qui donne à cette réunion un caractère assez sérieux, c'est que notre plénipotentiaire, M. de Clercq, y assistait.

\*\*

Il vient, dit-on, d'être décidé en conseil que le ministre de la guerre et les autres généraux en ce moment en fonctions, qui devront être appelés à déposer dans le procès du maréchal Bazaine, y seront autorisés par un décret spécial du Président de la République, sans qu'il y ait lieu pour eux de cesser, même temporairement, leurs fonctions.

On dresse la liste des personnes appartenant à l'armée et à la marine qui sont aptes, d'une manière absolue, à faire partie du conseil de guerre, et celle des personnes qui seraient aptes à en faire également partie d'après leur rang dans le cadre, mais à l'égard desquelles il existe des empêchements légaux.

Dans cette dernière catégorie se trouvent, indépendamment des maréchaux et des amiraux dont il a été souvent parlé, des officiers généraux parmi lesquelles nous citerons le général comte de Palikao, qui, en sa qualité de ministre, a arrêté le plan de campagne de l'armée de Châlons, et envoyé des instructions au maréchal Bazaine, le général d'Aurelle de Paladines, ancien commandant de l'armée de la Loire, dont l'insuccès final est attribué au maréchal Bazaine, qui, d'après l'accusation dirigée contre lui, aurait pu retenir jusqu'au 7 ou 8 novembre devant Metz les forces du prince Frédéric-Charles, dont l'arrivée hâtive a amené nos désastres lors de la marche sur Pithiviers.

On sait que, d'après les dispositions du Code pénal militaire, la présence au conseil des personnes légalement empêchées, quand même la récusation n'aurait pas été invoquée par elles, par le commissaire du gouvernement ou par l'accusé, peut entraîner de plano la nullité du jugement, si elle est invoquée.

## Gazette parlementaire.

Elle est à peine éclose et déjà un grain de sable s'introduit dans la loi que l'on discute,

## Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

## ORIGINES DE LA PRUSSE.

Il y avait, sur les bords de la Baltique, entre l'Oder et le Niémen, une petite province de peu de valeur, la Prusse, qui appartenait aux chevaliers teutoniques. Leur grand maître, Albert, un cadet de la maison de Brandebourg, avait eu le front de se faire luthérien (1525), de prendre femme et de garder la province à titre de duché. Le triste roi de Pologne, Alexandre, donna le premier les mains à cette usurpation d'apostat, en l'acceptant pour vassal; ensuite l'empereur Léopold I<sup>er</sup>, lorsque, en vertu de sa toute-puissance impériale, il consentit que le troisième duc, électeur de Brandebourg, héritier d'Albert, se déclarât roi, sous promesse que dans l'élection du roi des Romains, futur empereur, la voix de Brandebourg irait toujours à l'archiduc aîné, comme si l'on pouvait compter sur des hommes traités à Dieu. Ainsi, une espèce de ragot, contrefait, bel esprit, ennuyé, colérique, prétendait se rehausser d'une majesté de sa façon en se couronnant lui-même, 1700. Il enrageait de voir le prince d'Orange assis sur le trône d'Angleterre et l'électeur de Saxe élu roi de Pologne. N'osant s'intituler roi des Vandales, pour ne pas choquer la Suède, il se qualifia roi en Prusse, comme le Guillaume d'aujourd'hui s'est qualifié empereur en Allemagne à Versailles. L'année sui-

vante, il poussa la dignité jusqu'au sacre, et il imagina pour cela de donner le titre d'évêques à deux de ses sujets, qui accomplirent la cérémonie en costume d'évêques anglicans. On ne voit pas pourquoi il ne se serait pas sacré de sa propre main. Ce n'eût pas été plus difficile ni plus ridicule.

Telle fut l'inauguration de Frédéric I<sup>er</sup>. Ainsi s'établit dans l'antique Germanie une puissance malfaisante, qui allait fatalement devenir le repaire et le boulevard de l'hérésie. Dieu le permit pour l'opprobre et le désarroi des potentats catholiques, qui n'eurent ni le cœur ni la prévoyance de s'y opposer; et la Prusse, comme l'a si bien dit M. Louis Veuillot, fut réellement le péché de l'Europe. Seul, le pape Clément XI n'oublia pas son devoir, et dénonça en consistoire, 1705, ce margrave de Brandebourg, qui s'arrogeait d'une manière inouïe et profane le titre et les honneurs royaux, contre l'autorité de l'Église et les droits de l'ordre teutonique, en se plaçant parmi ceux que Dieu réprouve par cette sentence du prophète: « Ils ont régné, et non par moi; ils ont existé princes, et je ne les ai pas connus. »

La sage impératrice Marie-Thérèse signalait déjà « dans le despotisme des Hohenzollern le principe prussien, qui ne connaît d'autre motif d'action que son propre profit. » Le comte de Maistre détestait la Prusse parce qu'elle avait l'esprit de son véritable fondateur, le fourbe et immonde Frédéric II.

Il faut ajouter que les indigènes, les anciens Bo-

étant d'une race sarmate, païens opiniâtres, moins convertis que domptés au christianisme par les chevaliers teutoniques. La foi catholique n'y trouvant pas une adhésion franche, l'hérésie a fini par y germer (1).

La Prusse, si rapidement accrue d'annexions perfides et brutales, redoubla d'audace après le facile succès de Sadowa (1866) sur l'Autriche, gâtée d'incrédulité et d'insouciance, grâce à l'incapacité d'un ministre hérétique et d'un prince catholique sans discernement ni caractère; de plus, elle a eu la joie de voir la France se livrer elle-même à un empereur de parade, et, bravant cette majesté postiche, elle a jeté sur notre pays pris au dépourvu des masses de landwehr à la suite de ces bandes de pandours et ribleurs disciplinés, dont nous avons subi le brigandage. En un seul jour, quatre vingt-douze charrois de pillage ont défilé tranquillement devant le palais de Fontainebleau, et un élégant colonel de séjour s'est passé la fantaisie d'une rançon à lui payer immédiatement, sous la menace d'une exécution militaire, c'est-à-dire

(1) Deux traits de nos jours à noter en passant, qui sentent la vieille race. Les dames de Berlin, accoutumées depuis si longtemps à recevoir nos guerriers en vainqueurs, changèrent aussitôt de manière, quand elles les virent repasser après notre retraite de Moscou, 1812; elles leur crachaient bravement au visage, et l'un d'eux, que j'ai connu, entendant une voix d'homme à une fenêtre dire qu'il fallait arracher nos aigles des schakos, leva la tête, aperçut un jeune officier prussien: « Viens-y donc, blanc-bec, » lui répondit-il. On pense bien que le blanc-bec n'y vint pas.

de livrer la pauvre petite ville à l'avidité de ses soudards. Ce fut pendant cinq mois d'hiver, 1870-1871, un passage et un hébergement continu de rotundités tudesques à gorger, avec lesquelles contrastait singulièrement la piété catholique des Bavaurois, que leur roi musicien, l'archet haut en main, envoyait malgré eux au service de l'hérésie et de la rapine prussienne; odieux souvenir qui ne s'effacera pas.

Cependant la situation de la Prusse n'a pas changé au fond. Quand elle parviendrait à dominer de la Baltique à l'Adriatique, donnant bravement la main aux fameux Italiens de Cavour, le premier moment d'arrêt commencera l'ébranlement; ses annexions oppressives se retourneront contre elle et la précipiteront plus rapidement. Que la perversité prussienne du Grand-Orient de Berlin, le mystique de Satan, l'âme damnée d'un Bismark, se réjouisse donc de son succès inespéré; la bravade de sa proclamation impériale, à Versailles, n'a été, dans nos disgrâces même, qu'un sujet de risée. La joie en est déjà passée, le nouvel empire durera peu, et, selon l'histoire très-exactement prophétique du Brandebourg, écrite au quatorzième siècle par le bienheureux Hermann, dans le monastère de Lehnin, que le Brandebourg a détruit, le nouvel empereur pourrait bien être le dernier Brandebourg (1).

(1) Ce récit prophétique, très-curieux, en cent vers latins, a été publié en 1842. L'Écho Saumurois en a donné une traduction le 7 juin 1866.

relative à la composition du tribunal qui doit juger le maréchal Bazaine.

Un lièvre parlementaire donne tête baissée dans les articles sur lesquels l'Assemblée est appelée à voter. C'est M. Dahirel qui soulève ce lièvre, c'est M. Dahirel qui amène le grain de sable en question.

On sait que le ministre sera obligé, pour composer le conseil de guerre qui jugera le maréchal Bazaine, selon la nouvelle loi, de prendre les juges, ou partie des juges, parmi les généraux qui sont députés. Le duc d'Aumale, le général Ducrot, le général Chanzy et autres qui sont députés, peuvent être et devront être appelés par le ministre à siéger dans le conseil de guerre. Or, les généraux de la droite semblent peu disposés à donner leur concours, tandis que la gauche, qui nourrit pour le maréchal Bazaine une haine épique, tient aux termes de la loi, dans l'espoir que le conseil sera formé avec les officiers supérieurs qui siègent à gauche et dont l'animosité contre le défenseur de Metz n'est un mystère pour personne. Le nœud de la difficulté est là. Il ne s'agit pas, quoi qu'on en dise, d'une loi générale, mais d'une loi spéciale, édictée contre le maréchal Bazaine, et seulement contre lui.

M. Dahirel pose donc cette question à l'Assemblée : Les députés qui sont militaires et dans le cas visé par l'un des articles de la nouvelle loi, seront-ils obligés de faire partie du conseil de guerre ?

M. Keller, membre du centre gauche, n'y voit pas d'inconvénient, mais M. Anisson-Duperron, membre de la droite, demande qu'il soit décidé que le mandat de député sera incompatible avec les fonctions de juge au conseil de guerre. L'orateur formule ce principe dans un amendement qui soulève de violentes rumeurs à gauche.

Toute la lutte est là. M. Baragnon soutient énergiquement M. Anisson-Duperron. Pour lui, le caractère politique que donne à un militaire son mandat de député est une raison majeure. En ce qui concerne le cas actuel, c'est-à-dire le cas du maréchal Bazaine, cette mesure est faite pour inspirer une juste défiance. Il semble à l'orateur que la Chambre qui a provoqué la poursuite contre le maréchal, ne puisse pas, sans être sujette à suspicion, être appelée à porter un jugement sur lui.

Le général Ducrot appuie l'opinion de M. Baragnon, mais il donne de moins bonnes raisons.

Étant député, le général Ducrot croit que son mandat ne lui permet pas de vaguer à d'autres fonctions. Il n'est plus militaire dès qu'il a accepté d'être législateur, et ce dernier devoir lui semble être supérieur à tous les autres.

M. Keller répond aux deux préopinants, d'une façon concise et peu péremptoire. D'ailleurs, on n'entend point l'orateur. Le tumulte est général. On se passionne sur la question. La politique a usurpé la place du droit strict. On sent que la personnalité du maréchal Bazaine s'agite sous la loi. Personne, cependant, n'y fait allusion ; mais comme la loi n'a été faite et n'est proposée que pour ce cas spécial, il est clair pour tout le monde que l'Assemblée ne perd pas un seul instant de vue ce puissant objectif ; il est constant que la droite ne veut pas que ses membres prennent la moindre part de responsabilité dans cette affaire, et que la gauche, au contraire, poussée par son antipathie contre le maréchal, veut être sûre que le conseil sera composé d'hommes à coup sûr intègres et justes, mais imbus du sentiment politique dicté par la situation.

Tout-à-coup le silence se fait sur tous les

banes. Jamais la Chambre n'a été plus muette et plus attentive, nous pourrions dire plus recueillie. M. le duc d'Aumale est à la tribune. La gravité du débat se déplace. En voyant l'orateur, on songe peut-être à l'avenir, la curiosité arrête tous les murmures, on écoute, on attend.

Ce que dit le duc d'Aumale est à la fois simple et net. Le prince sait que la loi peut l'atteindre, puisqu'il a commandé en chef devant l'ennemi. Il le sait et déclare qu'il n'est pour rien dans les observations prononcées par ses amis à la tribune ; que ce n'est point à son instigation ni à cause de lui que certains membres de la droite ont demandé l'incompatibilité des fonctions de juge au conseil de guerre avec le mandat de député. Le duc d'Aumale attend la décision de l'Assemblée, et, s'il y est forcé, il fera son devoir, quelque pénible qu'il soit.

On applaudit à droite. Pas un murmure à gauche.

\* \*

C'est M. Lenoël qui a fait pencher la balance en faveur des orateurs de la gauche. Son argument en effet est péremptoire. Il suppose que les maréchaux de France sont en nombre suffisant ; il admet qu'ils sont députés, et demande si, dans cette double hypothèse, la loi de 1857 n'aurait pas tout bonnement suivi son cours sans que quelqu'un ait songé à apporter à la tribune un amendement créant une exception ou une incompatibilité. Je le répète, cet argument a paru irrésistible au plus grand nombre, et les applaudissements qu'il a fait naître ont été le signe précurseur d'une victoire jusqu'à douteuse.

En vain, M. Baragnon et après lui M. de Ventavon essayent-ils de formuler quelques observations ; le général Chanzy et M. Le Royer se hâtent d'apporter quelques paroles favorables à l'argument de M. Lenoël ; la droite ne se sent plus soutenue, elle faiblit ; la gauche redouble d'efforts, et le résultat du scrutin lui est favorable. Après deux épreuves par assis et levé, déclarées douteuses, 344 voix contre 310 décrètent la compétence des généraux de division, qui sont députés, à faire partie du conseil de guerre qui jugera le maréchal Bazaine.

Albert Millaud.

La loi de M. Tolain sur la liberté d'association, se discute aujourd'hui.

#### AFFAIRE BAZAINE.

Voici, renseignements pris aux meilleures sources, la vérité sur les témoignages demandés à certains officiers allemands par le maréchal Bazaine.

Il a écrit au prince Frédéric-Charles et au général de Manteuffel, les priant de lui répondre. Ces réponses, qui arriveront toujours probablement dans quelque jours, seront lues à l'audience par M<sup>e</sup> Lachaud.

Mais, contrairement à ce qu'aurait désiré le maréchal, aucun officier allemand ne viendra témoigner en personne.

\* \*

La vie du prisonnier est peu variée. Il se lève à huit heures, déjeûne à onze, dîne à sept, se couche à minuit.

Ajoutons, comme dernier détail, que le maréchal fume environ 15 cigares par jour.

#### ÉVÈNEMENTS D'ESPAGNE.

Les rédacteurs officieux des dépêches espagnoles continuent de tromper notre curiosité par des facéties.

Les renseignements qu'ils nous fournissent et qu'il nous est actuellement impossi-

ble de contrôler, sont plutôt du domaine de la fantaisie que du domaine de l'histoire. Aussi, nous suffit-il de les reproduire en mettant nos lecteurs en garde contre leur authenticité.

On s'attend, d'un moment à l'autre, à recevoir la nouvelle que le maréchal Serrano a attaqué le gros des bandes carlistes, réunies près de Durango (ville de Biscaye, à 32 kil. de Bilbao).

Dans toutes les autres provinces, l'insurrection touche à sa fin.

Le maréchal Serrano est arrivé, le 16, à Zermenza sans rencontrer de résistance. Le contre-amiral Vinalet, qui était chef de bande à Fortuna (Murcie), et les autres chefs de bande de la province de Murcie, faits prisonniers, sont arrivés hier à Carthagène. Ils passeront devant un conseil de guerre.

La bande de Pinol est en déroute.

Le général carliste Pacheco a été arrêté à Bordeaux et dirigé sur la frontière d'Allemagne. Il était porteur de sa commission et avait avec lui son uniforme.

\* \*

La *Guienne* de Bordeaux, du 16, journal respectable s'il en fut, contient l'entrefilet suivant, que nous soumettons aux méditations de nos lecteurs :

« Voici la grosse nouvelle, — nouvelle authentique s'il en fut :

« Il partira très-prochainement de Bordeaux, s'il n'est déjà parti, le navire *Nouveau-Saint-Emilion*, capitaine Mellin, porteur de cartouches pour une valeur réelle de quarante-cinq mille francs, en destination de Saint-Sébastien.

« Maintenant, voici la question intéressante :

« Saint-Sébastien étant une place forte encore au pouvoir du gouvernement italo-espagnol de S. M. savoyarde, il est évident que les 45,000 francs de cartouches sont destinés au susdit gouvernement.

« Eh bien ! nous demandons purement et simplement si c'est le gouvernement français qui fait cet envoi de munitions de guerre.

« Si nous n'obtenons aucun éclaircissement officiel sur ce fait, nous saurons ce qu'il en faut penser. »

\* \*

M. Louis Teste écrit de Tolosa, le 41 mars, au *Journal de Paris* :

« Les contes bleus que font les journaux parisiens ou madrilènes et les mensonges que le gouvernement du roi Amédée envoie au sujet des carlistes, divertiraient les habitants de Tolosa s'ils n'avaient presque tous un des leurs dans l'armée de don Carlos. Leurs intelligences avec les Amescuas et les bandes qui courent la Navarre leur permettent mieux qu'à personne de savoir à quoi s'en tenir. Tout le monde s'accorde sur ce point qu'il n'y a eu d'engagement important que celui du 4 mai à Oroquieta.

« Encore cet engagement n'a-t-il pas été aussi désastreux pour les carlistes que le général Moriones le prétend dans son rapport, ni par conséquent aussi décisif pour les troupes du duc de la Torre. Les forces du prétendant ne sont pas sensiblement diminuées ni la lutte plus proche de la fin. Les carlistes restent inabondables sur leurs rochers et les régiments du maréchal Serrano continuent à camper dans la plaine. »

Plus loin, le même correspondant, en dépit de vieilles idées sur le « fanatisme », comme il nomme les convictions religieuses et monarchiques, rend un hommage mérité à la loyauté, à l'énergie et à la grandeur des sentiments qui animent les paysans carlistes, et maintiennent vivant parmi eux l'amour du pays.

« Je ne suis pas plus carliste qu'amédéiste, bien que, si je dusse avoir des sympathies pour don Carlos ou pour don Amédée, je m'en sentirais plutôt pour celui des deux qui, descendant de Philippe V, a du sang français dans les veines ; toutefois, je ne puis me défendre d'admiration pour ces paysans, braves et sobres, qui se battent au nom de leur religion et de leur roi. Ils savent bien que don Carlos montant sur le trône, ils retourneront à leur charrue, à leurs durs travaux, à leur pain noir. Ce n'est pas les appétits qui les guident.

« Ils marchent contre ceux qui attaquent leurs traditions religieuses et le prince qu'ils croient que Dieu leur a donné pour roi. Ils sont nés, élevés et nourris dans ces croyances. »

#### Faits et propos du jour.

LES JOURNAUX ET M. JULES FERRY.

L'envoi de M. Jules Ferry à Athènes n'a pas le bonheur de plaire aux députés. Nous le comprenons. Il paraît même que pour éviter à l'avenir des nominations de ce calibre-là, la Chambre aurait quelque velléité d'intervenir dans les choix diplomatiques.

Si du moins le journal de M. Gambetta était satisfait, on pourrait dire que M. Ferry n'est pas seul à se réjouir d'avoir enlevé à la force du poignet sa nomination désagréable à tous les autres. Eh bien ! non, la *République française* elle-même n'est pas contente, et M. Gambetta lâche son copin Ferry comme un simple Pipe-en-Bois, ou un maire du Havre, après le banquet.

« Il ne nous déplaît pas, dit la *République française*, que M. Jules Ferry soit appelé à quelque fonction, et bien que le gouvernement du 4 septembre ait singulièrement méconnu la pensée qui l'avait porté au pouvoir, nous voyons toujours avec satisfaction M. le Président de la République s'adresser de préférence à qui a conservé encore la nuance républicaine, si décolorée que soit cette nuance. »

Après avoir commencé sur ce ton de fausse bonhomie, le journal de M. Gambetta, dans les lignes suivantes, bat encore plus le froid à M. Jules Ferry :

« A vrai dire, il nous eût paru préférable de voir placer M. Jules Ferry ailleurs que dans le corps diplomatique. . . . .

. . . . .  
il est à craindre qu'il ne devienne un agent compromettant après avoir été un homme politique compromis. »

Nous ne dirions pas mieux.

Mais le trait le plus exquis du morceau se trouve à la fin. Le rédacteur de la *République française* déclare que l'on ne saurait faire des agents valables avec des hommes qui se trouvent isolés au milieu des gens bien appris, ayant l'habitude de faire « leur seule et unique compagnie de la société cosmopolite et interlope. »

Bravissimo !

Seulement le portrait est à deux fins. Il ressemble à M. Gambetta aussi bien qu'à M. Jules Ferry, et à tous les Rabagas du même clan. A Rabagas, Rabagas et demi. La *République française* a cent fois raison ; seulement elle méconnaît son patron ; elle oublie le grand précepte : Connais-toi toi-même !

\* \*

Le *Corsaire* est encore moins tendre pour M. Jules Ferry que la *République française*. Son jugement est court et bon.

« Avocat médiocre, Ferry a été un administrateur incapable. On prévoit ce qu'il sera en diplomatie. »

Le *Radical* ne fait même pas l'honneur d'un commentaire à la nomination de M. Jules Ferry.

Ainsi, indignation de la droite, mépris de la gauche, voilà le coup de l'étrier qu'on verse à M. Jules Ferry.

Ceci doit être dit, redit, répété, inscrit sur tous les murs, rappelé dans tous les journaux, gravé dans tous les esprits :

« Les dommages causés par l'insurrection du 18 mars et par la Commune ont coûté, à Paris et à ses environs, dit la *Patrie*, trente fois plus que la guerre des Allemands. »

Plusieurs journaux ont parlé d'un incident qui se serait produit à la Bourse, et qui aurait été motivé par la présence du citoyen Courbet.

Les faits ne sont pas précisément tels qu'ils ont été racontés, et l'incident est loin d'avoir l'importance qu'on lui donne.

Courbet, d'ailleurs, n'est pas entré à la Bourse; il stationnait en dehors, devant la chambre de commerce. Comme de juste, il fumait sa pipe. Courbet sans pipe ne serait plus Courbet. Quelques personnes l'ayant aperçu, l'entourèrent en se livrant à des plaisanteries qui ne furent pas, paraît-il, de son goût, car, pour s'y soustraire, il se hâta de monter dans une voiture.

— A la colonne ! cria la foule au cocher.

Celui-ci, qui ignorait le nom de son voyageur, et qui ne comprenait rien à la singulière ovation dont il était l'objet, fouetta son cheval, et la voiture disparut !

Là s'est borné l'incident, qui n'a pas eu d'autres suites.

La police a saisi chez plusieurs libraires des lithographies, représentant don Carlos, avec cette inscription :

D. C. R. D. E.

*Don Carlos, rey de Espana.*

C'est à la demande de M. de Olozaga, ambassadeur d'Espagne, que cette mesure a été prise.

La nouvelle que le général Urich a écrit à M. Thiers pour demander des juges, se confirme.

Nous apprenons que l'ex-commandant de Strasbourg s'occupe en ce moment de réunir les pièces nécessaires à sa justification.

#### AMÉRIQUE CENTRALE.

On nous écrit de Panama, le 21 avril 1872 :

Le vapeur *Salvador* apporte de l'Amérique centrale les nouvelles suivantes :

« Les informations privées et publiques apprennent que les États de Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua et Costa-Rica continuent de jouir de la paix la plus complète.

« Les populations s'adonnent avec ardeur à l'agriculture, à l'exploitation des mines et aux travaux publics.

« Le commerce du cacao et de la cochenille est très-prospère.

« La question religieuse a produit quelque inquiétude dans les esprits, mais on attend un bon résultat de la réunion du Congrès de l'Amérique centrale, pour maintenir chaque État dans ses limites et prévenir l'effervescence de la passion, cause si fréquente de troubles.

« Le gouvernement du Guatemala a donné l'*exequatur* au Consul de la Grande-Bretagne, M. Henri Scholfield. »

(Correspondance Havas.)

## Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

### MONSEIGNEUR FREPPEL

A BORD DU SOUZAY.

Tu désires, je le sais, mon cher ami, que je te parle de la visite de Monseigneur à ma petite paroisse de Souzay; que je t'en fasse une peinture, sans oublier la couleur locale. Je sais qu'autrefois tu as lu avec plaisir ma description de la *Chartreuse de Miraflores*, près de Burgos, c'est vrai. Mais il y avait dans ces Espagnes un champ et plus libre et plus vaste à l'imagination; ici, je ne puis guère te servir qu'une photographie, sur laquelle pourtant je laisserai tomber un peu de soleil, du moins un peu de lumière. Mais non, laissons la photographie, dans ton travail sur *le Beau*, tu l'as mise à sa place; je suis de ton avis: un simple croquis, quelques grandes et belles lignes, quelques indications qui laisseront deviner le reste, valent beaucoup mieux.

Tu connais Souzay... sur-Loire (je réclame à la géographie cette petite addition). Souzay, si coquettement assis aux rivages du grand fleuve, éclairé par un soleil brillant comme celui de l'Andalousie, c'est là, dans mon petit campement, que, par une bienveillance toute particulière, Monseigneur avait fixé le lieu de sa station. Il a eu, je pense, égard à mes trois chevrons de professeur; je l'en remercie pour Mongazon et pour moi.

Recevoir Monseigneur à la descente de sa voiture, c'est très-bien; mais, que veux-tu, je ne trouve cela ni poétique, ni artistique; les arts s'allient si bien avec la Foi, ou plutôt l'art véritable c'est le catholicisme s'illuminant par toutes les splendeurs du vrai. Monseigneur venant de Varennes à Souzay, le chemin naturel est tout trouvé, il a été fait par Dieu, c'est le grand fleuve, c'est la Loire. C'était une idée lumineuse; mais, il faut être juste, elle avait été trouvée avant moi par un artiste, notre ami l'abbé Bassy, curé de Varennes. Tu le sais, tous les arts se touchent, parce qu'ils émanent d'une source commune, du beau et du vrai.

Monseigneur, toujours plein de bienveillance pour tous, a accepté de grand cœur ce mode de voyage. Est-ce que le divin Maître ne traversait pas souvent les lacs de la Judée? Il pensait sans doute, le digne Prélat, à ses prédécesseurs: n'étaient-ils pas marins? Et puis, il sait ce que c'est qu'une barque, il tient d'une main savante et ferme le gouvernail du *Saint-Maurice*; c'est un navire bien gréé, il ne craint ni coups de vent, ni rafales, ni tempêtes; il a toujours le cap sur Rome, et le grand *San-Pedro* tient sa remorque. Mon petit *San-Pedro*, à moi, avec sa petite voilure, ne craint rien non plus: la remorque qui le fixe au *Saint-Maurice* est solide et ne se rompra jamais.

Une flottille fut bientôt équipée et des marins improvisés avec un brillant uniforme. Cinq embarcations, toutes voiles dehors, sortirent du port de Souzay; une bonne brise soufflant de la mer nous eut bientôt emportés dans les eaux de Varennes.

Monseigneur, M. l'abbé Chesneau, vicaire-général, M. l'abbé Grimault, secrétaire de Monseigneur, et plusieurs prêtres de Saumur, descendirent à bord du *Souzay*, où les attendaient M. le maire de Souzay, son adjoint et plusieurs membres du conseil municipal.

J'avais à mon bord M. Cellier, chanoine honoraire, aumônier du Bon-Pasteur

d'Angers, M. l'abbé Bertrand, vicaire de Varennes, et mes deux matelots. Je ne puis pas oublier *Burgos*, déjà célèbre, qui pour être de la fête avait franchi une haute muraille et traversé une partie de la Loire à la nage; aussi comme il était fier à l'avant de mon *San-Pedro*! La musique de Varennes, dirigée par M. l'abbé Bassy, avait son embarcation, et c'est au son de ses joyeuses fanfares et des décharges de mousqueterie que la flottille appareilla.

Le spectacle était magnifique, le fleuve était dans toute sa splendeur avec ses rives verdoyantes. A gauche, c'est Montsoreau, assis sur son rocher avec son château historique; plus loin la monumentale église de Candes se dessinant sous le ciel; Candes, comme une sentinelle avancée gardant la frontière de l'Anjou et de la Touraine, et le soldat chrétien, le grand apôtre de ces contrées, protégeant toujours les deux provinces. A droite, c'est le splendide panorama des coteaux de Saumur: Turquant, se cachant dans un bouquet de verdure; Parnay, placé comme une vedette sur son contre-fort; Souzay, avec son château de Villeneuve et son clocher monumental se reflétant dans les eaux transparentes du fleuve, ses blanches maisons; puis enfin Saumur, sa forteresse et ses moulins. Malheureusement il manquait un rayon de soleil pour donner à ce tableau toute sa splendeur.

La flottille, avant de mettre le cap sur Souzay, cingla vers le port de Turquant. Monseigneur voulait débarquer un instant pour bénir les populations de Montsoreau et de Turquant, accourues sur le rivage avec leurs pasteurs. Monseigneur ayant repris place à bord du *Souzay*, la flottille descendit le fleuve, pendant que sur le coteau toutes les cloches jetaient à l'envi leurs notes harmonieuses et leurs joyeux carillons.

En mettant pied à terre, Monseigneur a été acclamé par toute la population réunie sur la levée. Nous rentrions alors dans les conditions ordinaires. Monseigneur se rendit à l'église splendidement décorée par nos bonnes sœurs de St-Charles d'Angers qui y ont mis tout leur dévouement, tout leur cœur et toute leur âme. J'ai adressé à Monseigneur une petite allocution que je te communiquerai plus tard; je finissais par ces mots :

« J'espère, Monseigneur, que votre visite dans nos contrées sera comme le signal d'un retour vers Dieu, et tout ce peuple comblé des bénédictions que vous allez si largement répandre sur cette paroisse, consolera l'Église d'Anjou de sa longue attente, et c'est alors, Monseigneur, qu'il n'y aura plus, selon la parole du divin Maître, qu'un Pasteur et qu'un troupeau. »

Après le salut du Très-Saint-Sacrement, Monseigneur a été conduit solennellement au château de Villeneuve, où une gracieuse hospitalité était offerte par M<sup>me</sup> de Bossoreille et son fils, M. Alfred de Bossoreille, en compagnie de leurs parents, M. le comte Henri de la Bouillierie et M. et M<sup>me</sup> Fernand Mayaud de la Bouillierie.

Je ne te parle pas de la confirmation donnée aux paroisses de Montsoreau, Turquant, Parnay, Souzay et Dampierre. Ces cérémonies ont partout le même caractère de grâce et de grandeur.

L'heure du départ était arrivée; j'avais fait appel à la jeunesse de Souzay, et les marins se transformèrent en un brillant escadron de 22 cavaliers, qui se firent honneur de conduire Monseigneur jusqu'au village de Champigny-le-Sec, qu'il voulut visiter et bénir. L'école, M. Roy et M. Limonier eurent l'insigne faveur de recevoir le savant prélat.

La cavalerie se remit en route et conduisit Monseigneur jusqu'à Candes. Tu penses bien que j'étais de la partie. Un de mes bons habitants avait bien voulu offrir deux places dans sa voiture, l'une pour le curé de Dampierre et l'autre pour moi, afin de conduire Monseigneur jusqu'au delà des limites de l'Anjou.

La paroisse de Souzay gardera longtemps le souvenir de cette visite; depuis 70 ans elle n'avait pas eu semblable joie; elle a pu se convaincre que le haut talent ne nuit en rien à la charité, à la bonté et à la simplicité. L'impression a été profonde; cette visite portera ses fruits de bénédiction, et nos espérances ne seront pas trompées.

*Alii qui seminant, alii qui metunt.*

A bientôt.

Tout à toi en J.-C.

O. BARILLER,

Curé de Souzay.

Souzay, le 16 mai 1872.

Dans la séance du 2 mai 1872, la chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Saumur a été composée de la manière suivante pour l'année 1872-1873 :

MM.

*Président*, Le Blaye, notaire à Saumur.  
*Syndic*, Taureau, à Doué-la-Fontaine.  
*Rapporteur*, Roulleau, à Fontevraut.  
*Secrétaire*, Hacault, à Montreuil-Bellay.  
*Trésorier*, Besson, à Martigné-Briand.  
*Membres*: Denieau, à Allonnes.  
Bouju, à Coron.

Il serait bon, cette année plus que jamais, que la gendarmerie et les gardes-champêtres veillassent à ce que les enfants ne dénichent pas les nids d'oiseaux. L'abondance des chenilles l'exige impérieusement.

En tout temps, d'ailleurs, il est mal de détruire l'équilibre établi par le maître de la nature.

La 1<sup>re</sup> chambre de la cour de Poitiers vient de statuer sur le pourvoi de la famille Boutillier du Retail, dont le chef a été tué, il y a près de deux ans, dans un accident de chemin de fer arrivé au lieu dit Mauroc, près de Saint-Benoît. Elle a alloué à la veuve, suivant la décision des premiers juges, 4,000 fr. de rente viagère, et y a ajouté 500 fr. au même titre pour chacun des enfants.

Dans le Loiret, à Bellegarde et à Beaune-la-Rollande, et dans l'Indre-et-Loire, les vignes ont beaucoup souffert de la gelée. En Bourgogne, on évalue la perte à un huitième de la production normale.

M<sup>sr</sup> l'évêque du Mans se propose d'ériger, sur le plateau d'Avours, un calvaire destiné à honorer le dévouement et le sacrifice des braves soldats qui ont succombé dans les sanglants combats livrés autour du Mans.

Les offrandes destinées à ce témoignage de reconnaissance religieuse et patriotique sont reçues au secrétariat de l'évêché du Mans.

LE MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DES VICTIMES DU COMBAT DE CERCOTTES.

On se rappelle que le 4 décembre 1870 bon nombre d'enfants de Maine-et-Loire sont tombés au combat de Cercottes. Grâce à la générosité des familles et de quelques personnes dévouées, un monument a été élevé à leur mémoire par les soins du curé de Cercottes. Ce monument est aujourd'hui terminé, et M. le curé de Cercottes vient de nous en adresser deux belles photographies.

« Désormais, nous dit le bon curé de Cercottes, nos dignes et chères victimes ont une tombe bénite par la religion, dont la beauté ne laisse guère à envier à celle des riches de la terre. Il y a mieux, du fond de cette tombe, il me semble qu'ils parlent à tous les voyageurs qui passent sur cette grande route de Paris à Orléans pour leur rappeler et nos malheurs et les leçons qui en résultent. Il ne passe guère de voyageurs qui ne s'arrêtent devant cette tombe pour y faire une prière ou du moins un signe de croix.

« Nous-mêmes, dans nos processions solennelles, nous nous y rendons, comme vers notre plus belle et notre plus chère vocation, pour y prier pour ces morts. »

M. le curé de Cercottes tient à la disposition des familles des victimes des photographies du monument et du pont où sont tombés les mobiles de Maine-et-Loire : ces photographies seront pour elles de chers et précieux souvenirs.

**DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.**

Orléans, 20 mai 1872, 12 h. 12, soir.

Préfet à Préfets, Blois, Tours, Angers, Nantes, Sous-Préfets, Saumur, Ancenis.

Une crue se manifeste dans la rivière de l'Allier; on présume que le maximum sera de 3 mètres aux échelles de Parentignat, et qu'il aura lieu aujourd'hui à 2 heures du soir. — Ce matin, à 5 heures, les eaux étaient à 2 mètres 80, et continuent à s'élever de 40 centimètres à l'heure.

**AVIS ADMINISTRATIF.**

Le maire de la ville de Saumur prévient ses concitoyens que le rôle relatif à la taxe municipale sur les chiens, pour l'année 1872, est mis en recouvrement à partir de ce jour.

Il invite les propriétaires de chiens qui ont fait des déclarations, à acquitter, chez le receveur municipal, la taxe pour laquelle ils sont portés sur ledit rôle.

Mairie de Saumur, le 20 mai 1872.

Le Maire, **BODIN.**

**Dernier Courrier.**

**ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE.**

Dépêche émanée de l'agence Havas :

Bayonne, 17 mai, soir.

Les bruits de succès des carlistes contre le maréchal Serrano ne sont pas confirmés.

Les lettres de Bilbao, d'hier 16, annoncent que le maréchal, avec ses troupes, était le matin même à Galdacano, point stratégique situé à deux lieues de Bilbao. Comme aucun obstacle ne l'empêchait d'entrer dans cette ville, dont les habitants sont favorables à la cause libérale, on suppose qu'il restait sur ce point pour protéger les travaux des districts miniers qui occupent environ 7,000 ouvriers.

Le bruit courait, aujourd'hui, que don Carlos a été arrêté au château de Barrante. Les autorités françaises ont fait une descente dans ce château, où se trouvaient plusieurs personnes signalées par les agents du gouvernement espagnol, comme mêlées aux conspirations carlistes.

Elles y ont trouvé, dit-on, un fils du général Elio, une personne du nom de Caro,

une autre ayant un passeport du nom de Pedro Caro. Les autorités espagnoles prétendent que la personne porteur de ce passeport n'est autre que don Carlos.

Elles ont demandé que les trois prisonniers faits au château de Barrante, et qui ont été conduits à Pau, soient gardés sévèrement pour être confrontés avec des personnes connaissant parfaitement don Carlos, afin d'arriver à la constatation de leur identité.

Il est bon de citer aussi quelques lignes du *Courrier de France* :

« D'après des correspondances parvenues à plusieurs députés qui en affirment l'exactitude, le mouvement contre Amédée I<sup>er</sup> s'accroît de jour en jour en Espagne. Beaucoup d'Espagnols très-libéraux viennent se ranger sous le drapeau de don Carlos, surtout à titre de protestation contre le pouvoir d'un prince étranger. »

Les quelques journaux qui ont paru hier soir ont parlé d'un combat important dont le résultat a été contraire aux amédéistes. Voici les premiers détails envoyés au *Courrier de France* par son correspondant :

**COMBAT D'ELGUSTA.**

Vergara, 19 mai.

Je vous ai fait pressentir, dans mes dernières dépêches, qu'une rencontre prochaine ne pouvait manquer d'avoir lieu entre les bandes carlistes, qui ne tarderont pas à devenir de bons et solides bataillons (si cela continue), et les troupes de Serrano.

En effet, la rencontre vient d'avoir lieu au petit bourg d'Elgusta, dans le Guipuscoa. L'affaire n'a pas été longue, mais assez vive. Le général amédéiste a perdu du monde. Ses propres bagages ont été pris; mais, ce qui a dû lui être plus sensible que tout le reste, même sa défaite, c'est que trois bataillons de sa petite bande ont tourné casaque et demandé à être incorporés dans l'armée carliste.

Elgusta, ce premier champ de bataille des carlistes, est situé entre Onate au sud et Bergara au nord, deux points célèbres dans la dernière guerre carliste, à deux lieues de Mondragan, en pleine montagne, sur la route de Saint-Sébastien à Bilbao, par Tolosa.

Les amédéistes battus ont du rétrograder jusqu'à Onate, ancienne résidence du roi Charles V. Onate est une jolie petite ville de 5,000 âmes, située dans la vallée du même nom, à dix lieues de Saint-Sébastien et treize de Pampelune. Elle est bâtie sur le versant occidental de la chaîne dite des Amascuas.

Cette ville, dont les habitants sont d'ardents carlistes, aura fait, sans nul doute, un assez mauvais

accueil aux battus d'Elgusta. Je ne saurais vous dire ce que sont devenus ces derniers; sans doute, dans ma prochaine lettre, je vous en donnerai des nouvelles.

Pour l'instant, le plan adopté par Carlos et ses généraux commence à se dessiner. Je n'ose cependant encore vous en parler, craignant toujours que mes lettres ne soient interceptées et ne vous parviennent pas.

Ce que je puis vous dire, c'est qu'il y a bel et bien un plan parfaitement arrêté et qui a été longtemps l'objet d'une étude sérieuse. Un de vos compatriotes, officier distingué, qui connaît l'Espagne aussi bien que la France, et surtout les provinces basques, n'est pas étranger à ce plan.

Vous aurez su, sans doute, que don Carlos a failli, dès son début, trouver un Maroto; mais ce traitre n'a pas réussi comme son prédécesseur, et, malgré ses petites intrigues, tout marche aujourd'hui avec vigueur.

Dans le soulèvement de 1833, vous savez que les quatre provinces basques ont donné presque seules.

Aujourd'hui, il n'en est pas de même, et la Catalogne a opéré un soulèvement aussi considérable, et non moins redoutable pour le roi Amédée, que les quatre provinces.

Dans une première lettre et quoique assez éloigné de cette province, je tâcherai de vous faire savoir où en sont les choses de ce côté de l'Espagne arrosé par l'Ebre.

Nous croyons, après notre succès de ce jour, pouvoir entrer bientôt dans Bilbao. C'est pour nous opposer aux entreprises de Serrano sur cette place si importante que nous avons livré notre première grande affaire.

Repoussé sur la route directe qui de Saint-Sébastien mène à Bilbao, le maréchal Serrano va probablement se replier sur l'Ebre par la route d'Onate à Salvatierra, où selon toute vraisemblance il trouvera la voie ferrée interceptée.

Je ne puis vous en dire plus long; à bientôt, j'espère.

Pour les articles non signés : **V. CHALOPIN.**

**SÉVILLE. XÉRÈS. CADIX.**

Achat au comptant du coupon n° 9 de mai 1865 des obligations du chemin de Séville, Xérès, Cadix.

Envoyer les coupons par lettres chargées; on reçoit les fonds par retour du courrier.

Achat et vente de toutes valeurs au comptant. Ordres de Bourse au comptant et à terme. — Paiement immédiat du coupon de juillet de la rente italienne 5 0/0.

Office du Comptant, 1, rue St-Georges, Paris.

**L'OFFICE DE LA BOURSE**

3, rue Tailbout, Paris.

Achète et vend, au cours du jour, 206 25, les obligations du chemin de fer et bassin houiller du Var (18 fr. d'intérêt, remboursement à 500 fr. en 29 ans, — 9 0/0 de revenu.)

CALCULS : Pour 1,000 fr. on a PAR AN, y compris

pris la prime de remboursement, savoir : en obligation d'Orléans, 71,80; du Midi, 73,50; de l'Ouest, 74,50; de Lille-Valenciennes, 80; d'Orléans-Châlons, 88; du Médoc 96,50; du chemin de fer et bassin houiller du Var, 193,50, ces dernières donnent donc un produit de deux fois supérieur à celui de la plus avantageuse des obligations de chemins de fer.

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE**

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs

Siège social : 57, rue Tailbout, Paris.

**OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :**

Participation aux emprunts publics et émissions.

Prêts et avances sur titres, (Mêmes numéros conservés).

Paiement de tous coupons. Placement permanent d'obligations et arbitrages avec toutes valeurs.

Achat et vente de toutes valeurs en Banque. Opération de Bourse au comptant et à terme (courtage officiel). Renseignements gratuits sur toutes valeurs françaises et étrangères.

Le Président du Conseil d'administration, **N. LEFEBVRE-DURUFLÉ, G. O. \***, Ancien ministre du Commerce.

**LE**

**CHOCOLAT-MENIER**

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

**LES CONTREFAÇONS**

EN EXIGEANT

le véritable nom.

**Marché de Saumur du 18 mai.**

Froment (l'h.) 77 k. 25 75	Graine trèfle 50	—	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74 24 75	— luzerne 50	—	—
Seigle . . . . 75 12	Foin (h. bar.) 780	65	—
Orge . . . . . 65 10 25	Luzerne —	780	60
Avoine h. bar. 50 9	Paille —	780	57
Fèves . . . . . 75 12	Amandes . . . .	50	—
Pois blancs. . 80 31	— cassées 50	—	—
— rouges. . . . 80 31	Cire jaune. . . .	50	180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	(52 k. 500)	— à —
Colza . . . . . 65	—	—	—
Chenevis. . . . 50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	Blanc . . . . .	—	—
— chenevis 50	Demi-couleur . .	—	—
— de lin. . . . . 50	Brun. . . . .	—	—

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 125
Id.	2 <sup>e</sup> id.	75 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1871.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 <sup>re</sup> id.	42 à 48
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1871.	1 <sup>re</sup> id.	30 à 35

rouges (2 hect. 30).

Souzay et environs 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	70 à 80
Champigny, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 150
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	70 à 80
Varrains, 1871.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Bourgueil, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1871.	1 <sup>re</sup> id.	70 à 80
Chinen, 1871.	1 <sup>re</sup> id.	60 à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MAI 1872.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	53 10	»	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	900	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	385	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	622 50	2 50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	393 50	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	437 50	2 50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	492 50	2 50	»
5 % Emprunt . . . . .	88 10	»	20	Crédit foncier d'Autriche . . . .	438 75	»	1 25	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	496 25	2 50	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	»	1	Est, jouissance nov. . . . .	847 50	1 25	»	Orléans . . . . .	296 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	376	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	612 50	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	291 50	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	445	1 25	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	987 50	3 75	»	Est . . . . .	285 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	270 50	»	23	Orléans, jouissance octobre. . . .	835	»	»	Nord . . . . .	302 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	252 50	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	505	»	»	Ouest . . . . .	289 75	»	»
— libéré . . . . .	253	1	»	Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Midi . . . . .	277 50	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	375 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	680	»	»	Deux-Charentes . . . . .	263	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	660	5	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	31 50	»	»	Vendée . . . . .	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	497 50	»	1 25								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»								

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Étude de M<sup>r</sup> GUERET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès. Le dimanche 26 mai prochain, à midi, au Ruau, commune de Brain, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> GUERET, notaire à Brain, à la vente aux enchères des meubles dépendant de la succession des époux David.

On vendra : Plusieurs lits complets, couettes, traversins, oreillers, draps, serviettes, linge de toute façon, tables, armoires, batterie de cuisine, instruments aratoires, charrettes, charues, herbes, deux vaches, une truie, vin en cercle, et autres bons objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**MAISON A LOUER**

Rue de la Marmaillette, APPARTENANT A M<sup>lle</sup> TROTTOUIN. S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (281)

**A LOUER**

De suite ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON BOURGEOISE, située à Saumur, rue du Champ de Foire, anciennement occupée par M. Mordret, procureur de la République. S'adresser à M. LEGUÉ, boisselier, rue du Portail-Louis. (248)

**GRAND SUCCÈS**

**LA VELOUTINE**

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

**CH. FAY** Parfumeur, rue de la Paix, 9.

M. LAUMONIER, notaire, demande un petit clerc.

**PLUS DE HERNIES**  
Guérison radicale des Hernies et Descentes  
Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ<sup>r</sup>, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la Ph<sup>ie</sup> Briand, aux Herbiers (Vendée).

**Nouvelle Encre**  
A Gardot à Dijon.  
noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas.  
Nouvelle Encre violette noire, apaisant même un mois après l'écriture, chez tous les Papetiers.

**BENZINE J. GARDOT**  
DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.  
**LE FLACON 1 25 & 2 50**

**A LOUER**

PRÉSENTMENT, UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 51. S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (262)

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

**A LOUER**

Présentement, APPARTEMENTS au 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier. S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

**ETUDES DRUIDIQUES**

ET  
**DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION**  
DES RACES HUMAINES,  
Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument.  
Par A. C. G.  
Premier Fascicule : 50 centimes.  
(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.